



# Destinations Touristiques Européennes d'Excellence

European Destinations of Excellence 2008 (EDEN)



## Tourisme et Patrimoine local immatériel

Tourism and local intangible Heritage





L'Europe a pour atout la qualité et la diversité de ses destinations touristiques. Certaines sont très réputées et très fréquentées. D'autres méritent d'être reconnues et mises en valeur. Tel est l'objet du Concours EDEN « European Destinations of Excellence ».

Le concours organisé par la Commission européenne est précisément conçu pour vous, innovateurs ou porteurs de projets qui œuvrez sur votre territoire, donnant ainsi la possibilité de vous faire connaître à l'échelle de l'Europe.



## Le concours

Le concours des Destinations touristiques européennes d'Excellence répond aux objectifs suivants :

- Améliorer la visibilité des destinations touristiques européennes
- Faire prendre conscience de leur qualité et de leur diversité
- Promouvoir les pays et les régions d'Europe
- Récompenser les formes durables de tourisme
- Contribuer à « décongestionner » certaines destinations, à désaisonnaliser et à rééquilibrer les flux touristiques vers des destinations moins fréquentées
- Créer une plate-forme d'échange de bonnes pratiques au niveau européen
- Encourager la constitution de réseaux entre destinations primées afin d'inciter d'autres destinations à adopter des modèles de développement touristique durables.



Le thème du concours 2008 est « Tourisme et Patrimoine local immatériel ». La France, comme 17 pays européens, participe à ce concours 2008. 18 destinations d'excellence seront primées. ODIT France est opérateur de l'édition 2008 aux côtés de la direction du Tourisme.

Qu'entend-on par « Tourisme et Patrimoine local immatériel » ?

Ce sont les atouts locaux identitaires tels que la cuisine ou la gastronomie locale, les savoir-faire liés à l'artisanat, les arts techniques et traditions locales, les manifestations folkloriques, la valorisation de l'économie locale traditionnelle, etc.

Valorisez votre destination  
et ses savoir-faire !

artisanat  
gastronomie  
économie traditionnelle locale...  
manifestations folkloriques

Participez au concours !





# Votre dossier de candidature ...

... doit mettre en avant les éléments pertinents au regard des critères d'éligibilité et d'évaluation fixés par le règlement intérieur

**Pour avoir les meilleures chances d'être sélectionné, il doit comporter :**

- 1 Une note de présentation de votre destination et de son équipe**  
Responsable du dossier présenté (contacts, coordonnées), description de la structure (statuts, forme juridique), de son organisation  
Présentation des principales compétences de la structure et des partenariats (publics et privés)
- 2 La description de votre destination mettant en exergue son caractère d'excellence**  
Localisation, démographie, description complète de l'offre touristique (accessibilité, transports en commun, hébergements, activités, services etc), présentation de l'évènement, descriptif de l'excellence, effets attendus ou perçus en termes de marchés (type de clientèles, fréquentation, satisfaction client, évolution de la fréquentation depuis sa création ou son essor), performances économiques et sociales
- 3 Le montage juridique et financier et la faisabilité économique des investissements touristiques engagés et à venir**  
Calendrier, état d'avancement, présentation de ratios clés des investissements, descriptif du mode de montage juridique et financier, présentation des éléments de perspectives de développement, politique marketing et commerciale mise en place ou prévue ...
- 4 L'insertion de votre destination dans son contexte local**  
Impact économique et social direct et induit localement, dans sa phase de mise en œuvre ou d'exploitation ou impact prévu (création/maintien d'emplois, retombées économiques locales, préservation ou valorisation de l'environnement, des ressources locales, du paysage ...)
- 5 Une note de synthèse de 3 pages maximum résumant l'ensemble du dossier**
- 6 Des illustrations, photos et plans représentatifs à votre convenance**



**Dossier à retourner impérativement sous format papier  
ET électronique avant le 10 avril 2008 à minuit à :**

Bénédicte Mainbourg  
Directrice des Partenariats et de la Communication  
ODIT France  
Concours 2008

Destinations touristiques d'Excellence  
23, place de Catalogne  
75 685 Paris Cedex 14  
[benedicte.mainbourg@odit-france.fr](mailto:benedicte.mainbourg@odit-france.fr)



## Le jury

La destination gagnante sera choisie par un jury indépendant, présidé par le directeur du Tourisme et comprenant le directeur général d'ODIT France, un représentant de chacun des partenaires du concours, ainsi que des personnalités qualifiées.

## Qui peut participer ?

Tout territoire touristique constitue une destination. Cette destination peut être définie par des limites physiques, thématiques ou administratives et elle adopte un ensemble d'images et de qualités distinctives qui lui donnent une identité.

La destination peut être représentée par les collectivités territoriales, les institutionnels du tourisme, les associations loi 1901, les sociétés d'économie mixte, les structures d'aménagement et de promotion...



## Pourquoi ?

La destination lauréate deviendra une « destination européenne d'excellence » et pourra ainsi :

- **Valoriser** et promouvoir ses savoir-faire à une échelle nationale et européenne
- **Intégrer** le réseau européen des Destinations touristiques d'Excellence
- **Profiter** des supports de communication de la Commission européenne et des partenaires du concours (lettres d'informations, presse, sites Internet de l'Union européenne, visiteurope.com, franceguide.com...)
- **Bénéficier** de la réalisation d'un film promotionnel présentant le lauréat 2008
- **Participer** à la remise officielle des prix lors du Forum européen du Tourisme 2008
- **Favoriser** la création ou le maintien de l'emploi dans les zones concernées.







# Comment ?

Pour être sélectionné, votre dossier doit répondre aux critères d'éligibilité définis par la Commission européenne, et à différents critères d'évaluation permettant au jury d'analyser de façon plus approfondie chaque projet qui lui sera soumis.

## Critères d'éligibilité

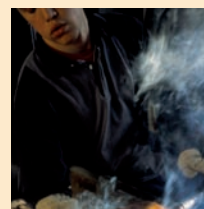
- **Etre une destination** à fréquentation modérée en phase de développement et bénéficiant d'une notoriété en croissance
- **Organiser** régulièrement hors saison un événement particulier ciblé sur ses atouts locaux identitaires (immatériels)

Cet événement doit :

- avoir conduit à la création d'une offre touristique nouvelle, développée depuis moins de dix ans
- être intégré dans la stratégie touristique d'ensemble du territoire concerné
- **Gérer** son offre touristique de manière à assurer son caractère durable sur le plan social, culturel, économique et environnemental
- **Disposer** d'une entité juridique à l'objet clairement défini, capable de gérer et de mettre en œuvre un projet touristique qui repose sur une coopération avec les acteurs locaux.

## Critères d'évaluation

- **Capacités** d'hébergement et d'accès suffisants et adaptés
- **Moyens de communication** vers les touristes, utilisation des nouvelles technologies pour présenter l'offre touristique, systèmes de réservation, signalétique, information (pratique des langues étrangères, etc...)
- **Qualité** de l'offre et des services et accessibilité pour les personnes handicapées (des démarches en vue de l'obtention du label « Tourisme et Handicap » et de la marque « Qualité Tourisme » seront appréciées)
- **Implication** de la population locale dans les événements touristiques
- **Actions** de sensibilisation, sur les savoir-faire et le patrimoine immatériel auprès de la population locale
- **Lancement** de nouveaux produits touristiques à partir de l'évènement ou dans son sillage et actions de promotion adaptées
- **Impact positif** sur l'économie locale de l'évènement présenté.





# Calendrier

**1<sup>er</sup> Janvier 2008**

Lancement officiel du concours

**Janvier / 10 Avril 2008**

Constitution des dossiers de candidatures par les destinations intéressées

**Mai / Juin 2008**

Election par le jury du lauréat et communication du résultat à la Commission européenne

**Fin 2008**

Remise officielle des prix lors du Forum européen du Tourisme qui se tiendra fin 2008 en France

## Plus d'infos ?

### Sur la démarche européenne

Francine POCHON  
Chargée des affaires  
communautaires  
Direction du Tourisme  
[francine.pochon@tourisme.gouv.fr](mailto:francine.pochon@tourisme.gouv.fr)  
Tél. : 01.70.39.93.57

### Sur la constitution des dossiers

Bénédicte MAINBOURG  
Directrice des Partenariats  
et de la Communication  
ODIT France  
[concourseden@odit-france.fr](mailto:concourseden@odit-france.fr)  
Tél. : 01 70 39 95 79

### Sur l'assistance technique aux candidats

Gilles ARNAUD  
Chargé de mission  
ODIT France  
[gilles.arnaud@odit-france.fr](mailto:gilles.arnaud@odit-france.fr)  
Tél. : 01 70 39 95 88

Sur [www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr), rubrique Événements, ainsi que sur [www.odit-france.fr](http://www.odit-france.fr), rubrique CONCOURS EDEN 2008

## Qui étaient les lauréats 2007 ?

Découvrez les sur [http://ec.europa.eu/enterprise/services/tourism/european\\_destinations\\_of\\_excellence.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/services/tourism/european_destinations_of_excellence.htm)

## Les partenaires du concours 2008

Conseil  
National  
du Tourisme

Conférence  
Permanente  
du Tourisme Rural

